

UNE FORMATION ABC PUÉRICULTURE

L'association ABC Puériculture a notamment pour objet :

- ▶ d'aider les parents de jeunes enfants à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins,
- ▶ de créer, gérer, administrer des haltes garderies, des crèches et tout établissement destiné à la Petite Enfance à Paris et dans toutes autres localités du territoire français,
- ▶ de dispenser toute formation qualifiante, diplômante et continue dans le domaine du secteur sanitaire et social.

En 2005, ABC Puériculture a ouvert son Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture où chaque année 50 élèves sont formés par voie d'apprentissage et en formation initiale.



📍 91 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 - Paris

✉ institut@abcpuericulture.com

☎ 01 42 40 15 65

🖱 www.abcpuericulture.com

 Région
Île de France



IFAP Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture

ABC Puériculture, la puériculture au service des parents

DEVENEZ AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



IFAP Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture

ABC Puériculture, la puériculture au service des parents

ÊTRE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE, C'EST :

- ▶ Participer à l'accueil, aux soins, aux activités d'éveil et d'éducation de l'enfant, de la naissance à l'adolescence.

LIEUX D'EXERCICE :

▶ HOSPITALIER

- pédiatrie
- pédopsychiatrie
- maternité

▶ EXTRA HOSPITALIER

- établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- structure accueillant des enfants en situation de handicap
- structure d'aide sociale à l'enfance
- protection maternelle et infantile



COMMENT ACCÉDER À LA FORMATION ?

EN CURSUS INTÉGRAL

▶ CONDITIONS

- avoir 17 ans à la date d'entrée
- réussir l'épreuve de sélection

▶ L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- sur dossier + entretien individuel

EN CURSUS PARTIEL BAC ASSP

▶ CONDITIONS

- avoir 17 ans à la date d'entrée
- être titulaire du BAC ASSP

▶ RÉUSSIR LA SÉLECTION

- sur dossier + entretien individuel

EN CURSUS PARTIEL CAP AEPE

▶ CONDITIONS

- avoir 17 ans à la date d'entrée
- être titulaire du CAP AEPE

▶ RÉUSSIR LA SÉLECTION

- sur dossier + entretien individuel

LA FORMATION :

- ▶ Conduit à la délivrance du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.
- ▶ Comprend un enseignement théorique à l'Institut et des stages.

770 HEURES D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE + **770 HEURES** DE STAGES CLINIQUES

... **1 540 HEURES** ...
DE FORMATION

- ▶ Est possible en contrat de professionnalisation et/ou en contrat d'apprentissage.

APRÈS LA FORMATION

- ▶ Avec une expérience de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou médico-social, un auxiliaire de puériculture peut intégrer, après avoir satisfait aux épreuves de sélection, **un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers)** pour préparer :

• **le diplôme d'État d'Infirmier**

• ou **le DEEJE (Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants)**.